



COMPTE RENDU DE L'UNSA-DOUANES

AUDIO-CONFERENCE DI NORMANDIE DU 25 MARS 2021 - CRISE DU COVID-19

PRESENTIEL, TELETRAVAIL ET ASA :

La situation sanitaire dans la DI NORMANDIE a évolué comme suit ces dernières semaines :

	04/02	11/02	18/02	25/02	04/03	11/03	18/03	25/03
Nombre d'agents physiquement présents dans les services	452	470	472	393	369	446	461	445
Nombre d'agents en télétravail	169	172	172	150	121	171	171	177
Nombre d'agents en autorisation d'absence	13	10	10	10	15	8	8	9
Nombre d'agents en isolement (ex-quatorzaine)	1	1	0	1	2	2	0	2
Nombre d'agents atteints par le Covid-19	0	0	0	0	1	0	0	0

Les recensements relatifs aux deux semaines écoulées laissent apparaître l'absence de cas positifs à la Covid-19 détectés au sein de services de l'Interrégion, en dépit de la dégradation de la situation, notamment dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime. Les cas d'isolement restent, pour l'heure, à la marge.

Le recours au télétravail continue de progresser dans l'Interrégion. L'arrivée récente de 254 PC portables supplémentaires ventilés sur les 3 Directions Régionales devrait amplifier ce phénomène. Ceux-ci seront attribués aux agents AG-OP/CO n'en disposant pas encore, ainsi qu'à l'encadrement des unités de la Surveillance. Il est à noter que le taux d'agents normands bénéficiant d'au moins 1 jour de télétravail par semaine avoisine les 70% (de la population occupant un poste télétravaillable). A titre de comparaison, ce taux est de 60% au niveau national au sein de la DGDDI et de 50% dans la Fonction Publique. Le Directeur Interrégional souhaite voir augmenter encore le nombre de jours télétravaillés par agent au cours des prochaines semaines et demande aux chefs de service de favoriser cette évolution.

Comme évoqué plus haut, la France connaît globalement une forte dégradation de sa situation sanitaire depuis plusieurs jours, ce qui a conduit le gouvernement à prendre récemment des « mesures de freinage » dans certains départements. Le dernier taux d'incidence relevé en Seine-Maritime atteint 342 cas positifs pour 100 000 habitants (contre 269 la semaine précédente). Ce différentiel démontre la forte propagation de l'épidémie dans le département. Dans l'agglomération rouennaise, ce taux dépasse même 350. Le Docteur BAHAUT, médecin de prévention, indique que si ce taux franchit la barre des 400, la saturation des hôpitaux est probable. Elle rappelle également que jusqu'en janvier 2021, le seuil d'alerte de cet indicateur était fixé à 50 ...Nous en sommes désormais malheureusement bien loin ... Le Directeur appelle tous les acteurs de la prévention et tous les agents à la plus grande vigilance et au strict respect des gestes barrières par ces temps difficiles.

Le Docteur BAHAUT fait état d'une étude menée auprès de 30 000 personnes dont les conclusions sont portées à la connaissance des participants :

- 80% des travailleurs respectent les gestes barrières sur leur lieu de travail,
- la plupart des baisses de vigilance s'effectue dans les cadres familiaux et amicaux,
- les contaminations ont moins lieu dans le cadre professionnel, que dans la famille,
- lorsque les contaminations sont identifiées sur le lieu du travail, elles sont dues à 25% parce que les personnes partagent le même bureau, à 20% lors des prises de repas et à 5% parce que les personnes ont partagé le même véhicule.
- le télétravail entraîne une diminution de 30% des contaminations.

IMPORTANT : VARIANT BRETON !

Un nouveau variant du virus Covid est apparu en Bretagne, et plus particulièrement dans la région de Lannion. Ce variant est difficilement détectable. Il a été découvert alors que des personnes symptomatiques faisaient l'objet de tests négatifs. Ce variant nécessitant des recherches approfondies pour être détecté, il appartient à une personne qui a été en contact avec un cas positif breton (ou qui s'est rendu récemment en Bretagne) de le signaler au laboratoire en charge de ses analyses.

PRISE DES REPAS :

Face au regain de l'épidémie, le Secrétariat Général du Ministère a renforcé les mesures sanitaires dans les lieux de restauration collective.

Dans ce cadre, un FLASH INFOS a été adressé la veille par mail aux agents afin de les inviter à déjeuner seul dans les espaces de restauration collective, les tables et chaises devant être disposées à cet effet, dans le respect de la jauge fixée à 8m² par convive. Par ailleurs, ce courriel conseille le recours aux paniers repas à emporter, pouvant être consommés seul dans les bureaux ou les espaces prévus pour cet usage.

Enfin, les risques de contamination étant significativement accrus lorsque le visage est découvert, les consignes ministérielles recommandent de toujours veiller à maintenir une distance sociale d'au moins 2 mètres durant les pauses, en l'absence de port du masque.

Le Directeur Interrégional reconnaît que ces nouvelles mesures sont particulièrement contraignantes pour les agents et contribuent encore davantage à l'amenuisement des rapports sociaux. Néanmoins, la situation sanitaire actuelle exige des mesures fortes d'endiguement de l'épidémie. Il s'inquiète également des répercussions de ces mesures sur le fonctionnement et l'équilibre financier de certains restaurants administratifs, dont certains seront peut-être contraints de fermer (dans ce cas, l'indemnisation des repas pris par les agents à l'extérieur sera mise en place comme au printemps 2020).

La difficulté de restauration des agents de la branche Surveillance est évoquée, puisque la jauge de 8m² rend compliquée la prise de repas dans les locaux sociaux (par 1 ou 2 ???). Face à cette situation, la BSE DIEPPE a sollicité (et obtenu) de la société de ferries DFDS la possibilité d'utiliser temporairement la salle de réunion mutualisée comme annexe de son local social. De même, l'impossibilité de manger dans des lieux de restauration habituels (restaurants ou selfs) lors des Services spécifiques de Longue Durée (SLD) est abordée. Le Directeur reconnaît ces problématiques et indique que plusieurs équipes ont déjà pris le pli de recourir aux bons vieux sandwiches, ce qui constitue une solution.

REUNIONS ET FORMATIONS :

Dans le même cadre, la tenue des réunions et des formations professionnelles demeure limitée à 6 participants (formateur(s) inclu(s)).

VACCINS :

Alors que le Ministre de l'Intérieur a annoncé la veille l'éventualité d'une vaccination des forces de l'ordre à la mi-avril, les agents de la DGDDI ne semblent pas, pour l'heure, incorporés à ce dispositif. Le Directeur ne dispose d'aucune information à ce sujet de la Direction Générale. Les agents qui sont ou seront prochainement vaccinés ne pourront l'être qu'à titre individuel, selon leur âge et les éventuelles comorbidités qu'ils présentent.

ACTIVITES DES SERVICES :

Il n'est plus pertinent de mesurer le nombre de déclarations traitées par les services par rapport à la même période de l'année précédente pour mesurer l'impact de la Covid-19 sur l'activité dédouanement des services. En effet, la période de référence (mars 2020) correspond au début du 1^{er} confinement et donc à un recul de l'activité. De plus, les déclarations supplémentaires liées au Brexit rendent toute comparaison inopportune.

Il n'en demeure pas moins que la barre des 3 milliards de masques de protection dédouanés dans l'Interrégion a été franchie. Chaque semaine, en moyenne, les bureaux du Havre procèdent au dédouanement de près de 92 000 masques. Parallèlement à ce travail de dédouanement, l'activité de contrôle a repris débouchant notamment sur 4 grosses saisies représentant près de 6,4 millions de masques, ce qui constitue un gage de sécurité pour nos concitoyens.

En surveillance, après la disparition des motifs impérieux à présenter pour pouvoir entrer dans l'espace Schengen en provenance du Royaume-Uni, une petite nouveauté est tout récemment

entrée en vigueur, dispensant désormais les chauffeurs routiers de présenter un test PCR négatif (de moins de 72 heures) à leur entrée en France.

Si la France tend à alléger les restrictions d'entrée des voyageurs en provenance du Royaume-Uni sur son territoire, les autorités britanniques envisagent, en revanche, sérieusement de placer la France parmi les pays classés rouge en matière de Covid (l'Allemagne y réfléchit également). Au-delà de la dégradation sanitaire en France, cette perspective peut s'apparenter à une mesure de rétorsion des britanniques suite aux menaces européennes de blocage des vaccins AstraZeneca à destination du Royaume-Uni. Quoi qu'il en soit, cette mesure risque de restreindre les espoirs de reprise du trafic voyageurs sur les ports normands à moyen terme.

**PROCHAINE AUDIOCONFERENCE : DANS 2 SEMAINES
(SAUF SUJET(S) URGENT(S))**

POUR TOUTE QUESTION OU DIFFICULTE, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER :

unsa-rouen@douane.finances.gouv.fr

